Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île
Québec

CCSEHDAA du CSSPI

Procès-verbal du CCSEHDAA
Tenu le lundi 27 janvier 2025
Au CSSPI — 550, 53e Avenue, Pointe-aux-Trembles, H1A 2T7

PRÉSENCES

Représentant des parents :

Basque, Janelle	École Montmartre	
Cornu, Emmanuelle	École Belle-Rive	
Fatma, Elabid	Le Tournesol	
Fournier, Natacha	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	**Abs**
Kamel, Melha	Marc-Aurèle-Fortin	
Larivée, Nicole	École Félix-Leclerc	
Medjahed, Amel	Wilfrid-Bastien	
Monast, Benoit	St-Marcel	
Simard, Véronique	Daniel-Johnson	
Tekelioglu, Derya	Denise-Pelletier	
Tessier, Marie-Andrée	Marc-Laflamme	
Verreault, Audrée	École secondaire de la Pointe-aux-Trembles (ESPAT)	

Représentant du personnel de direction :

Brierley, Claudia — École Wilfrid-Bastien

Représentant du personnel de soutien :

Chicoine, Geneviève — École secondaire Daniel-Johnson — **Abs**

Représentant du personnel professionnel :

Constantineau, Caroline
Bossous, Martine

Représentant du personnel enseignant :

Alary, Catherine
Rivet, Fannie

Observateur désigné par le Conseil d'administration du CSSPI :

Vallée, Stéphane — Membre de la communauté

Personnes ressources :

Senez, Isabelle — directrice réseau P-A-T/Mtl-Est et écoles spécialisées
Dumais, Marie-Ève — directrice adjointe de réseau — **Abs**
Martel, Geneviève — directrice adjointe de réseau
Leblanc, Audrey — directrice adjointe de réseau

La rencontre débute à 18 h 36.

1. ACCUEIL ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mme Melha Kamel se présente. Elle mentionne que cette année, elle présidera le comité CCSEHDAA. Elle indique qu'elle fait partie de différents comités depuis plusieurs années. C'est son premier mandat en tant que présidente et elle invite les membres à débuter la rencontre. Elle se dispense de la lecture du projet d'ordre du jour et demande si des points sont à ajouter.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
27 janvier 2025

1. Accueil et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu de la rencontre du 16 mai 2024
3. Approbation du compte rendu de la rencontre du 25 novembre 2024
4. Suivi du compte rendu de la rencontre du 25 novembre 2024
5. Parole au public
6. Parole de la représentante au comité de parents
7. Sujets retenus pour l'année
8. Parcours scolaire et voies qualifiantes
9. Transition-école vie active (TEVA)
10. Situation budgétaire pour les EHDAA au CSSPI
11. Mot de la présidence
12. Divers
13. Clôture

Il est proposé **QUE** le projet d'ordre du jour soumis soit adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 16 MAI 2024

Il est proposé par Mme Amel Medjahed, appuyée par Mme Nicole Larivée et résolu :

QUE le procès-verbal du 16 mai 2024 soit adopté tel que rédigé :

« ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par Mme Caroline Constantineau, appuyée par Mme Nicole Larivée et résolu :

QUE le procès-verbal du 25 novembre 2024 soit adopté tel que rédigé :

« ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ »

4. SUIVI AU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 25 NOVEMBRE 2024

Mme Kamel demande aux membres si des renseignements supplémentaires sont demandés en rapport avec la rencontre du 25 novembre. N'ayant aucune réponse, ce sujet est clos.

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public présent.

6. PAROLE DE LA REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DE PARENTS

La parole est donnée à Mme Nicole Larivée. Elle mentionne qu'il y a eu l'élection d'un nouveau président au comité de parents à la suite du désistement de M. Nasr-Eddine Saih, pour des raisons professionnelles. Le nouveau président est M. Godwin Degoh et la nouvelle vice-présidente est Mme Véronique Simard. Aussi, elle indique qu'en raison de problème de santé, elle a dû se désister de son poste de représentante du réseau Pointe-aux-Trembles, Montréal-Est et écoles spécialisées. La nouvelle représentante du réseau est Mme Audrée Verreault.

Lors de la dernière rencontre du comité de parents, il a été question du dossier de l'action collective contre les centres de services scolaires en rapport avec des dommages et intérêts compensatoires pour des frais qui avaient été chargés aux parents. La somme qui a été reçue par le Centre de services scolaires de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) sera distribuée aux écoles primaires et secondaires selon le nombre d'étudiants et leurs indices de défavorisation.

Le premier thème qui sera discuté lors de la rencontre du comité de parents du 17 mars sera la diminution du temps d'écran chez les jeunes.

La rencontre du mois d'avril portera sur le stress et l'anxiété chez les jeunes et celle du mois de mai, ce sera sur la violence dans les écoles, l'intimidation, l'exploitation sexuelle, la cyberintimidation et la criminalité autour des écoles.

7. SUJETS RETENUS POUR L'ANNÉE

Mme Isabelle Senez prend la parole. Elle indique qu'il y a eu lors de la rencontre précédente des sujets qui ont été soumis et que chaque parent devait choisir les sujets qui leur tenaient le plus à cœur. Un tableau a été conçu à partir de ces choix et du pointage qui leur était attribué. Ce tableau indiquait le décompte des principales préoccupations, des thèmes ont finalement été jumelés pour convenir des sujets qui seront élaborés cette année. Les thèmes sont :

- Les mesures d'adaptations et les outils technologiques qui seront vus le 13 mars
- Le parcours scolaire, les voies qualifiantes et la TEVA qui sera vue à cette rencontre
- Les ressources aux parents. C'est un thème très vague et un questionnaire, pour préciser les intentions des membres, sera envoyé sous peu.

Mme Kamel prend la parole pour informer les membres que le CSSPI offre une formation avec l'institut des troubles d'apprentissages (ITA) aux membres du CCSEHDAA. Il y a sur le site de l'ITA, plus de 100 formations qui sont offertes, qui peuvent aider les parents à cibler leurs intentions à des besoins particuliers.

8. PARCOURS SCOLAIRE ET VOIES QUALIFIANTES

Mme Kamel donne la parole à Mme Geneviève Dansereau, conseillère d'orientation à l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles.

Elle débute en expliquant le système scolaire québécois qui débute avec le primaire ensuite le secondaire de premier cycle, le secondaire de deuxième cycle de formation générale appliquée et les choix qui s'offrent pour les étudiants avec des parcours différents soient les parcours de formation axée sur l'emploi ou les parcours d'initiation à la formation professionnelle. Ce sont des voies diversifiées qui permettent à des élèves d'avoir une pédagogie adaptée à leurs besoins. L'objectif étant de développer les compétences à l'intégration socioprofessionnelle.

Parcours de formation axés sur l'emploi (PFAE)

Mme Dansereau explique le parcours de formation axés sur l'emploi qui se divisent en deux parties : La formation préparatoire au travail (FPT) et la formation à un métier semi-spécialisé (FMS).

La formation préparatoire au travail (FPT) est accessible ;

- Aux élèves à partir de 15 ans (au 30 septembre)
- Aux élèves en provenance de groupes d'adaptation scolaire du 1er cycle du secondaire.

Le programme est d'une durée de 3 ans et mène à un certificat en formation préparatoire au travail (CFPT). Les critères pour l'obtention de ce certificat sont d'avoir obtenu 2700 heures de stage, la réussite de la matière et de 900 heures d'insertion professionnelle.

Elle mentionne que lorsque l'élève a complété son deuxième secondaire, une rencontre avec les familles est faite avec un comité pour savoir qu'elle sera la voie qui convient le plus à ce jeune. Lorsque cette formation est proposée, c'est que l'élève était en modification pendant ses 3 années du secondaire et pensons que l'élève aura besoin de 3 années supplémentaires dans un parcours préparatoire au travail pour développer son autonomie et être en mesure de faire un citoyen et un travailleur le plus autonome possible.

La première année, l'élève a 15 ans, il va faire des plateaux de travail et continuer à faire des matières de base; français, mathématiques et anglais mais de façon plus fonctionnelle.

La deuxième année, l'élève a 16 ans et il est en mesure de faire de l'alternance afin de se trouver un stage dans un milieu de travail qui l'intéresse et d'aller à l'école pour développer ses compétences. Des enseignants vont les superviser et les aider à parfaire leurs connaissances.

La troisième année, l'élève va de moins en moins à l'école et passe plus de temps en stage pour obtenir son certificat en formation préparatoire au travail qui confirme qu'il a les compétences et le savoir-être pour intégrer le marché du travail dans un métier non spécialisé. Ce certificat n'est pas reconnu comme étant un diplôme d'études secondaires. Lorsqu'un élève est en modification, les professionnels et les parents ont jugé que le parcours scolaire de ce jeune qui est de faire les apprentissages reconnus par le ministère de l'Éducation était impossible, vu les trop grands retards scolaires. Donc, il est dirigé vers un parcours où il va travailler autrement parce qu'on sait que les succès ne viendront pas par les apprentissages de cours régulier, mais plutôt par le travail, c'est le principal objectif.

La formation à un métier semi-spécialisé (FMS) est accessible ;

- Aux élèves à partir de 15 ans (au 30 septembre)
- L'élève doit avoir atteint les objectifs des programmes d'études du primaire sans toutefois obtenir d'unités du premier cycle du secondaire. Il peut provenir du régulier ou de l'adaptation scolaire.

Le programme est d'une durée d'un an et amène à l'obtention d'un certificat de formation dans un métier semi-spécialisé (CFMS). Les critères pour l'obtention de ce certificat sont d'avoir réussi la formation pratique d'une durée de 450 heures de stage et de préparation au marché du travail.

Mme Dansereau explique que ce parcours est plus court que le CFPT. On le propose à l'élève qui a une autonomie plus fonctionnelle que les élèves de la formation préparatoire au travail. À la fin de ce parcours, l'élève reçoit une certification qui est une alternance travail et école. Le jeune va faire les apprentissages lorsqu'il est à l'école et il va tenter d'obtenir les crédits pour ses cours de français, mathématiques et anglais de secondaire 2 et ira en milieu de stage spécifique dans un métier semi-spécialisé. Le ministère propose une liste de plus de 100 métiers semi-spécialisés dans différents types de métiers. (*Voir plus bas le lien)*

https://www.quebec.ca/education/formations-metier-semi-specialise/repertoire

Avec cette certification, il pourrait poursuivre son secondaire 3, 4 et 5 au secteur des jeunes à l'éducation aux adultes et aussi avoir accès à certains métiers de la formation professionnelle qui est une voie pour aller apprendre un métier et obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Parcours d'initiation à la formation professionnelle

Mme Dansereau mentionne que dans ce parcours, il y a le Projet 15 ans, l'IPF 4 et l'IPF 5.

Projet 15 ans

Le Projet 15 ans permet à des élèves qui veulent explorer les métiers de la formation professionnelle dans des parcours différents d'une classe régulière. Ce sont des projets particuliers.

Selon les écoles secondaires au CSSPI, il y a de l'IFP 3, Pré DEP 3 et EXPLO 3. Les appellations sont différentes d'une école à l'autre, mais le programme est le même. Les prérequis pour accéder à Projet 15 ans sont :

- Aux élèves à partir de l'âge de 15 ans (au 30 septembre)
- L'élève doit avoir atteint les objectifs de la 2e secondaire en français, mathématique et anglais (2 sur 3)
- L'élève peut provenir du régulier, de l'adaptation scolaire et du programme FMS.

Ce programme a un effet positif sur la motivation et la persévérance scolaire et tient compte des capacités, des besoins et des intérêts de l'élève. Il permet aux élèves de réduire les cours réguliers, et ce, à la discrétion de chacune des écoles secondaires. Il permet d'explorer la formation professionnelle, de donner plus de temps pour les matières de base (français, mathématique et anglais) et des activités pour explorer et découvrir les métiers qui s'enseignent en formation professionnelle pour une durée de 100 heures. Cela s'appelle ORIE (Observation, retour, information et expérimentation).

À la fin de ce parcours, l'élève a encore beaucoup de choix qui s'offrent à lui. Il a accès à des métiers de la formation professionnelle qui donneront accès à un diplôme d'études professionnelles. Au Québec, pour avoir droit à un diplôme d'études professionnelles, il y a des métiers qui demandent un troisième secondaire et d'autres un quatrième secondaire. Par la suite, ils peuvent aller vers la formation professionnelle, poursuivre à l'éducation des adultes, aller dans une école de métiers, rester dans leur école secondaire au programme d'initiation à la formation professionnelle de quatrième secondaire ou encore aller au secondaire régulier.

Projet IFP 4 (5)

Le projet IFP 4 ou 5 est une initiation à la formation professionnelle de 4e ou de 5e secondaire. Les prérequis pour accéder à Projet IFP 4 ou 5 sont :

- Aux élèves à partir de l'âge de 15 ans (au 30 septembre)
- L'élève doit avoir atteint les objectifs de la 3e secondaire dans deux des trois matières suivantes, français, mathématique et anglais
- L'élève peut provenir du régulier ou du projet 15 ans

L'élève peut poursuivre l'Exploration de la formation professionnelle (FP) et faire les cours de base nécessaires pour accéder aux programmes de formation professionnelle. Les élèves finissants peuvent aussi se diriger vers la formation professionnelle ou l'éducation des adultes.

Mme Dansereau explique que lorsque les élèves sont dans le programme IFP 4 ou 5, beaucoup de parents aimeraient que leur enfant puisse obtenir leur diplôme d'études secondaires.

L'obtention du DES dans un parcours régulier requiert 54 unités de la 4e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5e secondaire (voir le tableau pour les unités obligatoires qui se trouvent à gauche).

À la droite du tableau, le ministère propose une alternative pour aider les élèves qui rencontrent des difficultés à se procurer leur diplôme d'études secondaires. Ainsi, avec français et anglais de 5e secondaire, mathématiques de secondaire 4 ajouté à leur diplôme d'études professionnelles, ils pourraient être en mesure d'obtenir leur DES. Plus tard, pour le jeune qui reste sur le marché du travail après avoir obtenu son DEP, il aurait l'opportunité de retourner à l'école des adultes à temps plein ou partiel, tout en conservant son emploi, et ce pour aller chercher ces unités pour l'obtention de son DES.

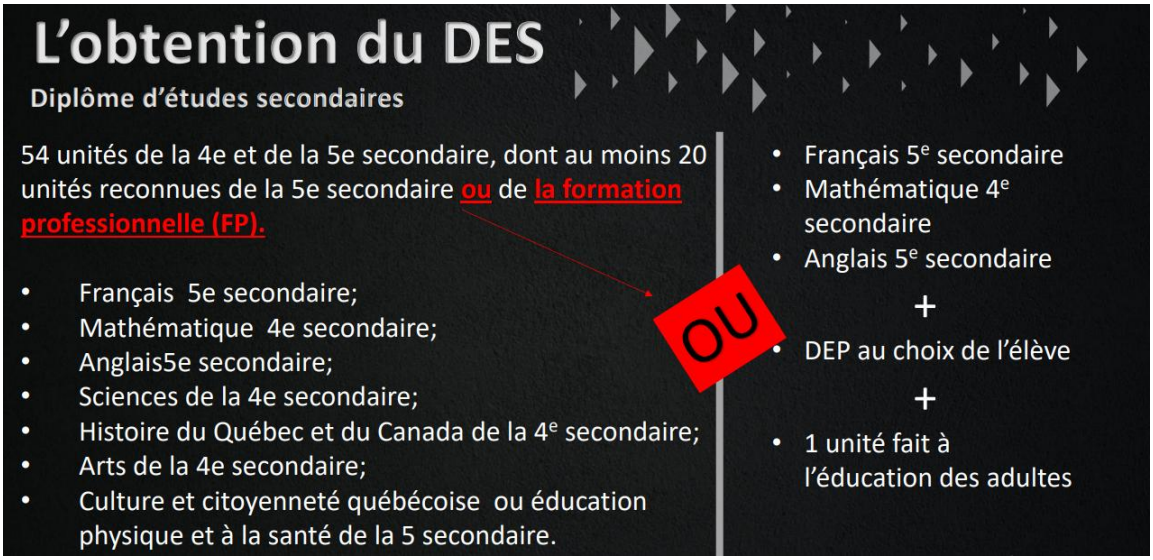

9. TRANSITION ÉCOLE VIE ACTIVE (TEVA)

La parole est donnée à Mme Malaïka Lafleur, conseillère pédagogique TEVA au CSSPI. Elle présente les informations de base sur la démarche TEVA.

Selon le ministère de l'Éducation, la transition de l'école vers la vie active c'est une démarche planifiée, coordonnée et concertée d'activités qui vise l'accompagnement du jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie.

La démarche de transition école vie active est proposée à des jeunes ayant besoin de soutien et d'adaptation dans plusieurs domaines et nécessitant un accompagnement personnalisé. Le tableau démontre à qui s'adresse ce projet ;

1	2	3
Un élève avec un diagnostic	**Un élève avec un plan d'intervention**	**Un élève en fin de scolarisation au secteur jeune**
(code de difficulté)	Plan d'intervention-école	**3 ans avant la fin:** Élaboration du projet
Ministériel	Et/ou	**2 ans avant la fin:** Révision du projet en fonction des besoins
Et/ou	Plan de services individualisé et intersectoriel	**1 an:** Actualisation du projet et départ.
Médical		

Le jeune est toujours au cœur de la démarche TEVA et il y a 8 sphères de vie à explorer pour élaborer le projet de vie ;

1. Résidence
2. Autonomie personnelle
3. Intégration sociopro/emploi
4. Réseau social
5. Orientation et formation
6. Transport
7. Loisir
8. Participation à la communauté

La TEVA débute généralement 3 ans avant la fin de la scolarisation du jeune. Selon le profil de l'élève, voici les grandes orientations possibles :

Marché du travail	Éducation	Services en employabilité	Réseau de la santé et services sociaux
Grandes et petites entreprises	Centre d'éducation pour adulte	Organismes spécialisés pour l'intégration à l'emploi	Centres de jour
Entreprises adaptées	Formation professionnelle	Programme de pré employabilité	Ateliers de travail
Entreprises familiales	CÉGEP		Plateaux de travail

Aussi, voici les étapes à savoir comment la direction et l'équipe-école abordent cette opportunité avec les familles :

- Ils conscientisent le jeune et sa famille aux bienfaits de cette démarche pour assurer un filet de sécurité. (Acceptation/consentement)
- Ils collaborent avec le jeune et sa famille afin de collecter des données dans chacune des sphères de vie.
- Ils mobilisent les ressources-écoles et les ressources externes pour accompagner le jeune et sa famille vers l'élaboration et la réalisation de son projet.

10. SITUATION BUDGÉTAIRE POUR LES EHDAA AU CSSPI

Mme Kamel donne la parole à Mme Isabelle Senez pour expliquer la situation budgétaire pour les élèves HDAA au CSSPI.

- Le CSSPI dépense davantage pour les services aux élèves HDAA que les revenus supplémentaires qu'il reçoit du MEQ pour organiser ces services.
- Les revenus supplémentaires sont établis principalement en fonction du nombre total d'élèves du CSS et du nombre d'élèves HDAA
- Les principales dépenses proviennent des salaires des enseignants et des techniciens en éducation spécialisés des classes spécialisées et des écoles spécialisées.
- Historiquement, les revenus et dépenses de plusieurs mesures particulières n'étaient pas inclus dans les tableaux présentés au CCSEHDAA.

Pour l'année 2022-2023, les revenus en provenance du MEQ que nous avions présentés étaient de 55,5 M$, mais avec les mesures particulières qui y ont été ajoutées, nous aurions dû y voir un montant de 87,0 M$ et les dépenses additionnelles en lien avec les revenus étaient de 93,0 M$ pour un excédent des dépenses de 6,0 M$.

Pour l'année 2023-2024, le CSS a reçu des revenus additionnels et des revenus de mesures particulières, en provenance du MEQ pour les EHDAA de l'ordre de 88,3 M$ et les dépenses additionnelles en lien avec les revenus ont été de 89,8 M$ pour un excédent des dépenses de 1,5 M$.

11. MOT DE LA PRÉSIDENCE

Mme Melha Kamel prend la parole. Elle mentionne qu'elle a pour objectif que les réunions puissent se terminer au plus tard à 20 h 30. Elle remercie tous les membres pour leur participation et le comité reste ouvert à toutes questions. Vous pouvez joindre la secrétaire pour toute information supplémentaire. Elle remercie les responsables de l'adaptation scolaire pour les présentations qui sont très intéressantes.

12. AUTRES SUJETS

Il n'y a aucun point à autres sujets.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme Melha Kamel propose la levée de la rencontre à 20 h 30.

Sur proposition, dûment appuyée, il est résolu de clôturer la rencontre.

Adopté à l'unanimité.

_____

Mme Melha Kamel
Présidente CCSEHDAA